

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE D'EYMEUX**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un le **9 juillet**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni à huit clos, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **12**

Votants : **15**

Date de la convocation : **02/07/2021**

Etaient présents : AYGLON Elodie, BAR Fabrice, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, EMERY Fabien, GERVASON Franck, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MOLIN Jonathan, OLLAT Pascal VIGNON Henry.

Etaient excusés : BURAIIS Laurent, MONNET Carole, VIOSSAT Karine.

Monsieur Laurent BURAIIS a donné pouvoir à Monsieur Fabien EMERY pour voter en son nom.
Madame Carole MONNET a donné pouvoir à Madame Barbara GUICHARD pour voter en son nom.

Madame Karine VIOSSAT a donné pouvoir à Monsieur Henry VIGNON pour voter en son nom.

Madame AYGLON Elodie est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour du conseil municipal, point n° 5, afin de traiter l'aménagement de l'entrée Sud-Est du village, et de reporter le point existant n° 5 (divers) au point n° 6.

Approuvé à l'unanimité.

OBJET: 2021-07-01 CONVENTION DE FINANCEMENT APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Le plan de relance présenté par le Gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, il comporte un important volet sous forme d'appel à projets dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi d'assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur deux volets simultanément :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,

L'aide de l'État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

Madame Marion GRILLERE, adjointe aux affaires scolaires informe que la commune a demandé auprès de Valence Romans Agglo d'équiper l'école primaire de quatre ordinateurs de bureau ainsi que de quatre vidéoprojecteurs.

Suite à cette demande, la commune d'Eymeux a déposé un dossier en ligne sur « démarches simplifiées » qui a été accepté pour les travaux de câblage réseau des salles de classe et l'accès à des services numériques éducatifs.

Elle donne lecture du projet de la convention de financement d'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires qui définit les modalités du co-financement et du suivi de l'exécution des dépenses figurant dans le dossier présenté par la collectivité.

Le **Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de financement Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention et toutes pièces pour mener à bien ce dossier.

OBJET: 2021-07-02 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE VISITE MEDICALE OBLIGATOIRE

Madame Barbara GUICHARD, adjointe aux finances propose au Conseil le remboursement aux agents des sommes engagées pour les visites médicales auprès de médecin agréé que ces visites soient passées dans un cadre obligatoire et réglementaire telles que la visite médicale d'embauche, de permis de conduire ou dans un cadre d'une expertise médicale suite à un accident de service ou de trajet.

Le remboursement s'effectuera directement à l'agent lorsque ce dernier se sera acquitté des frais sur présentation d'une note d'honoraires établie par le médecin agréé ou directement au médecin agréé sur présentation d'une note d'honoraire.

Le **Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le remboursement des frais médicaux aux agents dans le cadre des visites médicales obligatoires et réglementaires ou dans le cadre d'une expertise médicale suite à un accident de service ou de trajet sur justificatif.

OBJET: 2021-07-03 PROJET D'UNE CHAUFFERIE BOIS DE TYPE BIOMASSE

Monsieur Fabien EMERY, Adjoint aux travaux informe les membres du conseil municipal que la chaudière gaz de l'école est vétuste datant de 2003.

L'opportunité, du nécessaire de renouvellement de la chaudière de l'école, permet de s'engager dans une action de maîtrise de sa consommation énergétique en modifiant la production de chaleur par la mise en place d'une chaudière automatique bois de type biomasse et d'un réseau de chaleur alimentant l'école primaire, la cantine, le périscolaire et la mairie.

Il propose de réaliser une étude de faisabilité pour la réalisation d'une chaufferie bois de type biomasse, conforme au cahier des charges de l'ADEME ainsi qu'un audit énergétique sur la zone de l'école.

Le coût de cette étude est estimé à 4 725 € H.T et celui de l'audit est estimé à 2 700 € H.T.
Une subvention peut être accordée par l'ADEME pour l'étude de faisabilité à hauteur de 70 %.

Le **Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de lancer une consultation auprès de cabinets d'études pour effectuer :
 - une étude de faisabilité pour la réalisation d'une chaufferie bois, conforme au cahier des charges de l'ADEME,
 - un audit énergétique sur la zone de l'école existante,
- **AUTORISE** le Maire à retenir le prestataire le mieux-disant et à commander l'étude de faisabilité
- **SOLLICITE** une subvention au titre de l'ADEME à hauteur de 70 %,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet d'étude.

OBJET: 2021-07-04 SECURISATION DE L'ECOLE PRIMAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

A la suite de l'attaque terroriste commise le 16 octobre 2020 touchant le ministère de l'éducation nationale, le ministre de l'Intérieur demande de renforcer et de mettre en place des mesures fortes contribuant à la sécurisation des écoles.

Madame Marion GRILLERE, Adjointe aux affaires scolaires propose de réaliser des travaux de sécurité à l'école élémentaire publique Bernard PIRAS située à Eymeux, 50 Rue des Plumiers à savoir :

- Modification de la clôture existante qui consiste à abaisser le muret, à remplacer les barreaux, le portail et la pose d'un portillon à gâchette électrique,
- Pose d'un visiophone relié à l'école et au périscolaire,
- Pose d'un système d'alerte sonore (alarme pour PPMS – attentat anti-intrusion)
- Pose de films de protection pour fenêtres et portes vitrées
- Pose de barreaudages aux fenêtres côtés rues
- Réfection de la cour

L'estimation de ces travaux s'élève à 90 100.00 € H.T.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** les travaux liés à la sécurisation de l'école primaire,
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du département de la Drôme au titre de la dotation cantonale du patrimoine,
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du Contrat Ambition Région,

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Travaux	90 100.00 € H.T
Département de la Drôme 20 %	18 020.00 €
Région Auvergne Rhône-Alpes 50 %	45 050.00 €
Autofinancement	27 030.00 €

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

OBJET: 2021-07-05 AMENAGEMENT ENTREE SUD-EST DU VILLAGE

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée Sud-Est du village sur la rue du Vercors au niveau du lotissement l'Orée du Vercors, Monsieur Fabien EMERY, adjoint aux travaux propose de confier à la société BEAUR sis à ROMANS une mission d'étude préliminaire pour cette aménagement.

Cette étude comprend :

- Un relevé topographique,
- Un diagnostic de l'existant,
- L'élaboration des propositions d'aménagement,
- Un rapport final,
- Une participation à la commission CETOR – CD 26

Le coût de cette étude s'élève à 5 575.00 € H.T.

Le **Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser une étude préliminaire pour l'aménagement de la RD325 de l'entrée Sud-Est du village,
- **ACCEPTE** l'offre de la société BEAUR domiciliée à Romans pour un montant de 5 575.00 Euro H.T pour la réalisation de l'étude préliminaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document nécessaire à cette décision.

DIVERS :

- Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la rencontre avec Monsieur VAYSSIERE du CTD qui a eu lieu le 25 juin 2021.

Plusieurs points de sécurité de voirie ont été évoqués notamment la problématique des poids-lourds qui se retrouvent bloqués au droit du pont franchissant l'Isère pour relier, par la route départementale D325, la commune d'Eymeux et celle de St Lattier. Le département propose de renfoncer la pré-signalisation en installant des panneaux supplémentaires en amont du carrefour des Cicates sur chacune des voies qui y converge en direction d'Eymeux ainsi que sur la RD 325, la RD 325A et la route de la résistance. Des panonceaux seront installés sur les panneaux indiquant la distance de cette interdiction et dernier ½ tour possible au prochain carrefour.

Concernant la sécurité de l'Ecancière, il suggère de réaliser une étude d'aménagement de ce secteur.

Une rencontre est prévue avec Mme MOUTON Marie-Pierre, Présidente du Conseil départemental, Mme ZAMMIT Nathalie, Conseillère départementale du canton Vercors-Monts du Matin et le directeur des routes pour évoquer les problèmes de sécurité routière sur notre commune notamment la route de la résistance qui est très fréquentée. Possibilité que cette voirie soit échangée avec celle de la RD 325.

- Monsieur Henry VIGNON fait un compte rendu de la nouvelle application de déclaration de l'ambrosie sur la commune d'Eymeux.

L'ordre du jour ayant été clos, la séance est levée à 21 heures.

La secrétaire de séance,
E. AYGLON

